



# AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1 alinéa 1

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF MOBILITES DE 4583 M2 DE TERRAIN BATI SUR LA COMMUNE DE FOURNEAUX POUR UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

**1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :**

**Direction Immobilière Territoriale Sud Est**, dont les bureaux sont sis Campus Incity, 116 Cours Lafayette – CS13511 – 69003 Lyon, représentée par son Directeur Madame Sophie Matrat dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités.

**2. Correspondant :**

Renseignements techniques et administratifs : DIT Sud Est, Gestionnaire Yxime, Mme. Elodie HAMZA / Courriel : elavigne@yxime.fr / Téléphone : 06.27.58.43.06 / Adresse : Cité Park – 23 avenue de Poumeyrol – 69300 Caluire et Cuire.

**3. Objet de la procédure :**

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain bâti d'une surface de 4 583 m<sup>2</sup> sis rue du Progès sur la commune de Fourneaux (73500).

**4. Procédure :**

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

**5. Attribution :**

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité, SNCF Mobilités a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société JACQUEMMOZ dont le siège est sis 235 rue de la Citadelle, Zone Industrielle, 73500 Modane.

Date d'effet de la convention d'occupation : 1er octobre 2019.

**6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

**7. Information sur les recours**

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex 1

Téléphone : 0476429000 - Télécopie : 0476518944

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr